

# REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions

#### Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

	HINII	ION	CINC	4- I	IГ	ᆫ

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.1975		1.7.1975
		Code fonction
		3.05.003

#### 2. But de la fonction

Etude des lois, de la jurisprudence et des règlements appropriés, afin de déterminer la législation applicable. Avis sur les aspects juridiques de problèmes divers. Elaboration de projets de lois.

Juriste 3

# 3. Description de la fonction

1. Dénomination de la fonction

# La fonction implique notamment :

- l'examen de dossiers sur le plan juridique;
- des études et des recherches juridiques fondées sur la législation, la jurisprudence et la doctrine pour trouver des solutions à des problèmes généraux ou relatifs à un domaine très étendu, diversifié et complexe; 1)
- la formulation d'avis de droit ou de conseils d'ordre juridique à l'intention de la hiérarchie ou de collègues d'autres services;
- la responsabilité hiérarchique à l'égard d'un ou de plusieurs juristes; 2)
- la participation à des groupes de travail, commissions ou autres réunions pouvant porter sur des questions de principe, concernant généralement le plan suisse, voire international; 3)
- la discussion avec des intéressés ou avec leurs mandataires;
- l'examen de recours entraînant généralement la rédaction de mémoires particulièrement étoffés et la représentation de l'Etat ou l'un de ses services auprès d'instances judiciaires ou administratives;
  4)

### 4. Exigences de la fonction

- Avoir une solide formation juridique avec brevet d'avocat/d'avocate et 3 à 5 ans d'expérience dans la fonction- type ou dans un domaine spécialisé très proche de celui du poste envisagé.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	М	D	К	А	J	Cl. max. 23
Points	58	17	65	5	69	Total 214